

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Demande concernant l'immeuble situé au 1245, avenue Trudelle** dont la nature et l'effet sont :

- d'accepter l'implantation du solarium déjà existant qui est joint au bâtiment principal avec une marge de recul arrière de 4,15 m au lieu de 8 m, comme prescrit à la grille des usages et normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance résidentielle 229;
- d'accepter l'implantation de l'abri-jardin déjà existant avec une marge de recul avant secondaire de 4,91 m au lieu de 6 m comme prescrit et à la grille des usages et normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance résidentielle 229.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à cette demande.

PLESSISVILLE, ce 15 mai 2023

La greffière adjointe,



Caroline Grégoire